



Bruxelles, le 22 avril 2026

CM 2140/26

ECOFIN
FIN
RELEX
CADREFIN
BUDGET
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu; ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 20 62 / +32 2 281 57 84

Objet: Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027

Lancement d'une procédure écrite

– Adoption de l'acte législatif

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 22 avril 2026 de recourir à la procédure écrite, **les délégations sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour:**

- 1. adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte figure dans le document ST 5470/26 INIT;**

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais et au plus tard le jeudi 23 avril 2026 à 13 h 00 (heure de Bruxelles)** et être envoyées aux adresses suivantes: coreper.2@consilium.europa.eu et ecompla.ecpol@consilium.europa.eu.
